

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 04 FEVRIER 2019**

*Date de convocation :* 29/01/2019

*Date d'affichage :* 11/02/2019

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 28

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 04 février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, et Madame Catherine HAMEL.

***Excusés :*** Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Delphine LEFORESTIER (qui donne procuration à Madame Agnès HOPQUIN), Monsieur Manuel SEMILLY, Monsieur François MAITREL et Monsieur Christian HUBERT.

***Absents :*** Madame Nathalie GUESNON, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, et Monsieur Laurent RAFFIN.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Gildas BAUDRY.

**ORDRE DU JOUR**

1. Droit de chasse sur les terres du Hommey d'Arthenay cadastrées ZC3 et ZC4
2. Compte rendu de la réunion avec les professionnels de santé
3. Compte-rendu de la commission des finances (CA 2018 commune)
4. Rentrée scolaire 2019 : situation des pôles scolaire et processus inscription nouveaux élèves
5. Fin des contrats aidés au service technique : nouvelle organisation à mettre en place et type de contrat à créer
6. Questions diverses

Monsieur le Maire tient à féliciter Mme Claude CARAU COUVREUR, Monsieur Claude LAMOUREUX et l'ensemble de l'équipe technique pour avoir contribué à la récompense de Latitude Manche qui a décerné à la commune le 2<sup>nd</sup> prix « Paysage et Fleurissement » dans la catégorie 1001 à 2500 habitants pour l'année 2018.

**I - DROIT DE CHASSE SUR LES TERRES CADASTREES ZC3 ET ZC4 DU HOMMET D'ARTHENAY**

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de renouvellement de cession du droit de chasse formulée par Monsieur Jean-Louis GUENIER le 10/01/2019, ancien locataire des parcelles cadastrées section ZC 3 et ZC 4 sises à Le Hommet d'Arthenay, propriété de la commune. Monsieur GUENIER doit renouveler auprès de la fédération des chasseurs son plan de chasse au chevreuil qui doit contenir au minimum 20 hectares, les parcelles devant être contigües.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est l'autorité décisive de la gestion du droit de chasse sur les propriétés de la commune.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder à Monsieur GUENIER le droit de chasse pour une durée de 1 an, à compter du 10/01/2019, avec une tacite reconduction pour la durée initiale du contrat s'il n'y a pas de dénonciation avant le mois de décembre de l'année en cours, sur les parcelles cadastrées section ZC 3 et ZC 4 situées sur la commune de Le Hommet d'Arthenay, commune déléguée de PONT-HEBERT.

## I - COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des professionnels de santé de la commune a été invité le lundi 21 janvier en mairie pour un moment d'échange et de réflexion sur l'accueil des professionnels de santé à Canisy.

Étaient présents les infirmier(e)s - Mesdames A. MORIN, C. YBERT, M. LECOT, et Monsieur J. DELLI-CICCHI ; la kinésithérapeute Madame HAY-PENANT ; le podologue Monsieur R. PESEZ ; la pharmacienne Madame L. LEROUGE ; et le psychothérapeute Madame A. LECHEVALLIER. Le Dr M. HELAINE, le Dr A. LECLAIRE, et Monsieur S. JAVAULT, kinésithérapeute ostéopathe, s'étaient excusés.

### **Recherche d'un médecin généraliste**

- Un constat : moins de médecins généralistes
- C'est une profession de plus en plus salariée et féminisée (47% et majoritaire chez les jeunes généralistes à 64%) ;
- Part croissante du salariat (47%) contre baisse du libéral (42%) ;
- Il existe des inégalités territoriales : pour 100 000 habitants, le nombre de médecins varie, pour exemple sur Paris 687 vs Eure 154 ;
- En France, baisse de 7% de médecin généraliste depuis 2010 ;
- Les zones les mieux loties sont le littoral, les villes dotées d'un CHU - fracture dans les territoires éloignés ;
- Les médecins étrangers représentent 16% des inscrits à l'ordre des médecins ;
- CANISY représente un bassin de 7000 patients.

### **Les généralistes**

- $\frac{1}{4}$  des médecins normands ont plus de 60 ans ;
- Ces professionnels sont touchés par le syndrome du burnout ;
- Certains travaillent 70 heures semaines avec des charges émotionnelles fortes ;
- Besoin de pouvoir travailler en réseau (avec professionnels hôpital, CHU ou autre)
- Besoin de soutien administratif (paradoxalement mal assuré) ;
- Sur 10 jeunes médecins formés, 1 s'installe en libéral ; 4 partent à l'hôpital, 3 exercent une autre activité que généraliste, 2 se spécialisent.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir adressé fin décembre un courrier à l'ordre des

médecins pour les informer de la volonté d'accueillir un nouveau médecin généraliste à Canisy, suite au départ du Dr PLUT.

**Besoin d'un cabinet médical ?**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Dr HELAINE lui a confirmé le fait de ne pas vouloir intégrer une autre structure, tout en lui assurant son soutien dans la recherche d'un nouveau généraliste.

Plusieurs questions se posent :

Faut-il étendre les activités à un autre professionnel de santé ?

Faut-il envisager de construire un nouvel espace pour pouvoir accueillir des nouveaux professionnels ?

Faut-il s'ouvrir à la Télémédecine ?

Monsieur le Maire souligne que les professionnels présents à la réunion du 21/01 dernier préfèrent poursuivre leur activité dans les locaux actuels mais demandent une rénovation générale de l'immeuble.

**Quelles sont les pistes pour recruter un second médecin ?**

Annonce panneau Mairie ;

Contact - relations

Autre réseau : Faculté de médecine de Caen, St-Lô Agglo et coordinateur ; agence spécialisée ?

Médecin collaborateur - médecin salarié ?

Autres professionnels : orthophoniste, orthoptiste, sage-femme, diététicienne, ophtalmologiste ;

Les professionnels de santé présents ont précisé que les locaux actuels sont très mal conçus, mal isolés ; qu'il conviendrait d'en réétudier l'aménagement ; que le territoire est agréable à vivre et que les patients sont également agréables.

Monsieur Gildas BAUDRY propose de réfléchir en petit comité à la stratégie à mettre en place dans le but de favoriser la venue de nouveaux professionnels de santé.

Madame Marie-Pascale HOUBEN suggère de créer un groupe de travail pour étudier tout cela.

Monsieur le Maire précise qu'il existe au niveau départemental - Latitude Manche - une démarche auprès des jeunes qui sont aux études à Caen. Monsieur Gildas BAUDRY suggère de démarcher les jeunes médecins subventionnés par le département.

Faut-il garantir un logement pour un futur médecin ?

Monsieur Sébastien DUPARD pense que le logement n'est pas primordial, sachant que tout dépend du médecin qui viendra s'installer, faudra-t-il accueillir une personne seule ou une famille ?

Monsieur le Maire demande quels sont les volontaires pour participer au groupe de travail ? Monsieur Pierre GAUTIER, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Sébastien DUPARD, et Monsieur Gildas BAUDRY.

1<sup>e</sup> réunion du groupe de travail est prévue le mardi 12/02 à 20h00.

### III - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES (CA 2018)

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la commission des finances qui s'est tenue le mardi 24 janvier dernier.

Il précise que les chiffres (dépenses et recettes) sont susceptibles d'évoluer puisque toutes les écritures de l'année 2018 ne sont pas passées.

Section fonctionnement			
Dépense	Montant	Recettes	Montant
11 Charges générales	261 494,05 €	70 Produits de gestion courante	149 872,80 €
12 Charges de personnel	459 472,85 €	73 Impôts et taxes	644 875,22 €
65 Autre charges de gestion courante	116 296,94 €	74 Dotations - Subventions	564 520,25 €
66 Charges financières	27 193,06 €	75 Autres produits de gestion courante	118 056,33 €
67 Charges exceptionnelles	- €	013 Atténuation de charges	11 935,71 €
040 Dotation amortissement	118 198,00 €	76 Produits financiers	301,41 €
014 Autres versements	55 059,00 €	77 Produits exceptionnels	150 421,43 €
<b>Total Dps 2018</b>	<b>1 037 713,90 €</b>	<b>Total Recettes 2018</b>	<b>1 639 983,15 €</b>

  

Excédent exercice 2018 :	602 269,25 €
Rappel excédent antérieur	604 752,13 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>1 207 021,38 €</b>

Canisy 2018 Résultat cumulé hors RAR	Dépenses	Recettes	Résultat Fin exercice (hors RAR)
Section de fonctionnement	A+C 1 037 713,90 €	G+I 2 244 735,28 €	1 207 021,38 €
Section d'investissement (hors RAR)	B+D 646 985,69 €	H+J+L 818 704,41 €	171 718,72 €
<b>Total cumulé</b>	1 684 699,59 €	3 063 439,69 €	1 378 740,10 €

Monsieur le Maire présente le **bilan des compensations** de Saint-Lô Agglo.

Retour compétence au 01/01/2019		Transfert compétence	
voirie	48 916,48 €	Eclairage ZA	746 €
subventions	1 461,37 €	Sport	1 905 €
informatique école	3 686,59 €	CLSH	13 219 €
informatique gestion	3 996,70 €	Equip sport	4 706 €
Médiathèque	38 528,00 €	ADS (urba)	5 404 €
<b>Total AC Compétence</b>	<b>96 589,14 €</b>		<b>25 980 €</b>
<b>solde à percevoir</b>	<b>70 609,24 €</b>		

  

<b>Total AC fiscales</b>	130 020,00 €
<b>Total A compétences</b>	70 609,24 €
<b>Total compensation nette</b>	200 629,24 €

Monsieur le Maire présente les **recettes fiscales 2018 par collectivité**.

Fiscalité direct 2018 montants perçus	CANISY	SLA	Département	Région
TH	130 618	183 406		
FB	163 358	47 545	226 444	
FNB	32 398	21 797		
CFE		33 121		
CVAE		41 764	37 043	78 807
IFER		4 635	2 318	
Pylones	9 472			
GIR	-55 059	-62 299	nd	nd
Sous total fiscalité	280 787	269 969	265 805	78 807
AC fiscales	130 020	-130 020		
Total fiscalité	410 807	139 949	265 805	78 807
	45,9%	15,6%	29,7%	8,8%

Monsieur le Maire présente le bilan médiathèque.

Il précise que, pour les frais de personnel, une provision de 3900 € pour les frais d'entretien des locaux (correspondant à 3h/semaine) a été intégrée à ce bilan. Ce bilan sera présenté à la réunion "point date" en présence des maires de St Martin, Quibou et Dangy, communes partenaires de la médiathèque. Le reste à charge sera proratisé au nombre d'habitants.

bilan mediathèque 2018	Montant
Charges de fonctionnement	4 850,07 €
Frais de gestion	647,11 €
Frais d'entretien	736,37 €
Achats de livres-revues	2 840,62 €
Frais financiers	1 539,69 €
Frais de personnel / animation	31 015,86 €
<b>Total Frais 2018</b>	<b>41 629,72 €</b>
Adhésion	666,00 €
Compensation	38 528,00 €
<b>Reste à charge</b>	<b>2 435,72 €</b>

Monsieur le Maire présente la liste provisoire des investissements à inscrire au budget 2019.

- Accessibilité Canisy : voirie bourg, cimetière
- Place de la mairie
- 2<sup>de</sup> phase de travaux au lotissement la Pérelle
- Liaison douce St Ebremond - Canisy (le breuil) + tronçon sécurité village Bouchefontaine + liaison Pérelle et zone artisanale
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle St Ebremond (100 K€)
- Aménagement des arrières bourg (310 K€HT)
- Réseau de chaleur école (115K€ - voir si annuité 11K€ par ex)
- Etude urbanisme la Pérelle (CAUE), bâtiment communal (extension),
- Médiathèque : revoir accessibilité des WC et création d'espace rangement
- Projets associations (comité des fêtes, APE, Théâtre, musique, etc.)
- Nouveaux motifs illuminations 2019 (4500 €)
- Outillage - matériel technique (karcher, etc.) - photocopieur
- Remplacement des têtes de lampadaire (ampoules led) (Nbre 2019 ?)
- Financement acquisitions terrains 2018 : (env. 40 K€)

#### IV - RENTREE SCOLAIRE 2019 : SITUATION DES POLES SCOLAIRES ET PROCESSUS INSCRIPTION NOUVEAUX ELEVES

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu avec Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Madame LOYER, IEN de Saint-Lô Nord, qui leur a annoncé une éventuelle fermeture de classe à la rentrée prochaine ; l'école de la Joigne passerait de 6 classes à 5.

Monsieur le Maire précise que le contexte général est à la baisse ; beaucoup de pôles centre ont une baisse d'effectif due à des départs des élèves de CM2 non compensés par des arrivées et ce, depuis 2 ans.

La commune de Canisy s'inscrit dans ce constat, mais doit, en plus, faire face aux nouvelles règles de taux d'encadrement établi par le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).

Les services de l'éducation nationale estiment l'effectif à 122 élèves à la rentrée 2019, alors qu'avec la directrice de l'école, l'effectif serait de 130 élèves.

L'inspection académique a défini des zones rurales prioritaires, que sont par exemple les communes de Montebourg, La Haye du Puits, Lessay, etc. Dans ces REP (Réseaux d'Education Prioritaires), les classe de CE1 sont dédoublées, seulement le nombre d'enseignant n'augmentent pas ; l'éducation nationale re-déploie ses effectifs entre les bassins scolaires.

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total	annoncé IEN	2019 Moyenne 5 - 5cl	2018 Moyenne 6 - 5cl	2017 Moyenne 6 - 4cl
2018 - 2019	Pole Canisy	2	14	15	13	11	17	24	15	19	130	129	26,0	21,7	21,7
	Pole StEb RPI	1	11	11	17	16	12	15	13	15	111	110	22,2	22,2	27,8
	Total	3	25	26	30	27	29	39	28	34	241	239	24,1	21,9	24,7
2019 - 2020	Pole Canisy	5	13	14	16	13	11	17	24	15	128	122			
	Pole StEb RPI											108			
	Total														

Le risque est que la direction académique décide une fermeture de classe compte tenu du taux d'encadrement (21,7 actuellement pour Canisy).

Monsieur le Maire propose au conseil d'adresser un courrier à la direction académique pour lui demander de reconsidérer son choix et de maintenir l'existence des 6 classes sur le pôle de Canisy à la rentrée prochaine, étant précisé que la décision du DASEN sera entérinée le 26 février prochain.

Monsieur le Maire énumère des axes de réflexion :

- Arrivée de nouveaux foyers suite aux transactions immobilières,
- Mise en location logements suite construction,
- Capter les nouveaux parents pour éviter le départ vers St-Lô,
- Porte ouverte à l'école le 8 mars 2019,
- Gestion des nouvelles inscriptions en commun,
- Etc.

L'objectif étant de maintenir l'effectif à minima à 130 élèves tout en gardant la possibilité d'augmenter l'effectif au-delà d'ici septembre

#### V - FIN DES CONTRATS AIDES AU SERVICE TECHNIQUE : NOUVELLE ORGANISATION A METTRE EN PLACE ET TYPE DE CONTRAT A CREER

Les deux contrats d'avenir arrivent à échéance au 28 février 2019.

Les contrats « emploi avenir » avaient été conclus en mars 2016 par chaque commune historique, puis transférés à la commune nouvelle au 01/01/2017. La durée maximale était de 3 ans.

Fin du dispositif des contrats aidés,

Base rémunération : SMIC - aide Etat 67% (reste à charge pour la commune 560€ net mois)

Quelle organisation, quel(s) contrat(s) au 01/03/2019 ? Nécessité de prendre en compte notre engagement auprès du SDIS de poste ouvert pour la fonction sapeur-pompier.

Monsieur le Maire rappelle la composition de service technique :

- 2 agents titulaires à temps complet (35/35<sup>e</sup>)
- 1 agent titulaire à temps non complet (17.5/35<sup>e</sup>)

Ce qui représente 4021 heures annuelles de travail effectif.

**Organisation, contraintes, activités à prendre en compte :**

Mise à disposition de personnel pour le compte de Saint-Lô Agglo : 805 heures (assainissement et terrain foot commune soit 20% du dispo),

Entretien des nouveaux lotissements, réglementation du « zéro » phyto.

Maintenir nos centres bourg propres chaque semaine, fleurissement à poursuivre et à renforcer pour améliorer notre cadre de vie,

Faudra t-il prendre en compte l'entretien par Saint-Lô Agglo du nouveau terrain de foot et de ses abords ?

Mise à disposition du centre de secours en journée en fonction des besoins,

Pouvoir disposer de deux agents minimum en permanence (gestion des absences dans le cadre des 35h).

Poste possible : Agent technique territorial

Base masse salariale (rémunération + charges) : environ 30 K€ par an

Durée : 1607 heures, temps complet - 35h hebdo

Missions, date d'effet, période transitoire CDD, etc. ?

Monsieur Michel LEGOUPIL est favorable à la pérennisation d'un poste et partisan de recruter un agent en CDD en saison.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un contrat à durée déterminée de 1 an.

**Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de départ des deux agents en contrat aidé,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps complet, pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments publics, à compter du 01/03/2019, pour 12 mois.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, en échelle C1, au 1<sup>e</sup> échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### Travaux PN13

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux au passage à niveau PN13 (route de Bouchefontaine - Canisy) devraient être réalisés d'ici fin décembre 2020 ; il est prévu la mise en place d'une nouvelle clôture et le déplacement d'un feu clignotant.

#### **Commémorations du 75<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement**

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont connaissance des éventuels projets associatifs qui seraient envisagés pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement ; quel soutien apporté ? Organisation d'une manifestation ?

#### **Arrêté de tir aux pigeons**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir pris un arrêté portant autorisation de la destruction des pigeons dans le bourg, compte tenu du nombre important de spécimen sur la commune, et des dégradations sur les bâtiments publics et privés ; l'intervention est prévue jusque fin février 2019.

#### **Logements Manche Habitat à la Pérelle**

Monsieur le Maire informe le conseil que la remise des clés des logements se tiendra le vendredi 01 mars 2019 en mairie.

#### **Inspection de la gendarmerie**

Monsieur le Commandant MARTIN de la brigade de Tessy viendra inspecter les locaux de la brigade de Canisy le mardi 5 mars prochain.

**Porte ouverte école primaire de la Joigne** de Canisy ce vendredi 08 mars de 16h30 à 19h00.

#### **TNT**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aura un changement des fréquences le 26 mars 2019.

**Le Grand débat** : participation ou pas ?

#### **Achat de draps housse**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS sollicite l'autorisation d'acheter des draps housse pour les lits du dortoir de l'école de la Joigne. Le conseil est favorable à la dépense.

#### **Soirée théâtrale organisée par les Génottes des Fossés**

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil qu'il y a une vente de cartes pour les représentations des 15, 16, 17, 23 et 24 mars prochain au profit de l'Animathèque.

#### **Demande d'information « crèche »**

Madame Agnès HOPQUIN s'interroge car elle a entendu à plusieurs reprises, et notamment à la cérémonie des vœux de la municipalité, le mot « crèche » ; elle aimerait savoir s'il y a un projet en cours. Monsieur le Maire répond qu'il existe une réelle demande sur le bassin Saint-Lois, les parents recherchent du collectif pour accueillir leurs jeunes enfants, il n'est pas exclu qu'un projet de crèche se développe sur Canisy, sans toutefois être obligatoirement public...

#### **Réfection de la salle de musique**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que la facture de DEF Services devrait être supérieure au devis - surcoût de 80 € - puisqu'un luminaire a été ajouté dans la salle.



Monsieur Michel LEGOUPIL précise que les travaux de peinture vont débiter et demande s'il faut enlever la moquette murale. Sachant que celle-ci ne peut pas être peinte, Monsieur le Maire propose que cette moquette soit retirée et remplacée par un matériau adapté (surcoût de 500 €) pour être peint.

#### **Bar restaurant St Ébremond de Bonfossé**

A la question du devenir du Bar restaurant de St Ébremond de Bonfossé, Monsieur Gérard DUVAL répond qu'un compromis de vente a été signé, l'activité devrait reprendre avec une ouverture de l'établissement le midi.

#### **Agenda**

Commission animation le lundi 18/02 à 18h30.

#### **Prochaines dates de conseil municipal**

Lundis 11 mars 2019, 1<sup>e</sup> avril 2019 (budget), 06 mai 2019, 03 juin 2019, 01 juillet 2019, 02 septembre 2019, et 07 octobre 2019.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,